



# TARIF DES HONORAIRES T.T.C. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025

## ● TRANSACTIONS :

5% H.T. soit 6 % TTC(\*) du prix de vente avec un minimum de 3.800 € TTC(\*)  
(Honoraires charge vendeur)

En cas d'inter cabinet, les honoraires du mandat d'origine seront appliqués

## ● ESTIMATIONS :

190€ TTC(\*) par bien

## ● LOCATIONS :

### \*LOCATIONS à l'ANNEE :

#### **Prestations de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail.**

10,50 % TTC(\*) du loyer annuel à la charge du bailleur et du locataire à parts égales (ne pouvant dépasser 8 € par m<sup>2</sup> pour la part locataire suivant loi ALUR, zone non tendue).

#### **Etat des lieux :**

4 % TTC(\*) du loyer annuel à la charge du bailleur et du locataire à parts égales (ne pouvant dépasser 3 € par m<sup>2</sup> pour la part locataire suivant loi ALUR, zone non tendue).

#### **Entremise et négociation (à la charge du bailleur) :**

- 100 € pour studio et appartement 1 chambre
- 150 € pour appartement 2 chambres et +
- 200 € pour maison 2 et 3 chambres.
- 250 € pour maison 4 chambres et +.

### \*LOCATIONS SAISONNIERES ET LOCATIONS INFERIEURES

#### A UN AN :

- 12 % TTC(\*) gestion à la charge du propriétaire.
- 13 % TTC(\*) location à la charge du locataire.

## ● GESTION SANS LOCATION

- 60 € TTC(\*) / mois

## ● GESTION AVEC LOCATION ANNUELLE :

- **SANS** garantie de loyer : 8 % H.T. soit 9,60 % TTC du quittancement.
- **AVEC** garantie de loyer : 8 % H.T. soit 9,60 % TTC du quittancement + 1.90 % du quittancement + Gestion des contrats d'assurance : 0,60% TTC du quittancement.

## ● LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS :

10 % TTC sur montant TTC du quittancement.

(\*) TVA selon taux en vigueur au 1er janvier 2025 et susceptible d'être révisé en cours d'année

## • COPROPRIETE :

### ▪ Gestion courante

Suivant contrat de syndic à négocier et adapté en fonction du bien à administrer : (nombre de lots, confort, équipement, périodicité des comptes et des conseils, etc...)

### ▪ Prestations particulières

- Loi ALUR avant contrat : - complet : 120 € TTC(\*)
- carnet : 80 € TTC (\*)

### TARIFS VACATIONS : Pendant les heures ouvrables

SOIT : - du Lundi au Vendredi de 9 heures à 12 Heures et de 14 Heures 30 à 18 Heures  
- le Samedi de 9 heures à 12 heures

	HT	TVA(*)	TTC(*)
• Syndic	75.00 €	15.00 €	90.00 €

- ◇ Honoraires sur travaux : Votés en assemblée générale
- ◇ Gestion de sinistres (dossiers Dommages ouvrage) : vacation horaire.
- ◇ Souscription d'emprunts : vacation horaire.
- ◇ Assemblées générales complémentaires (conseils syndicaux au delà du premier) : vacation.

	HT	TVA(*)	TTC(*)
• Contentieux			
- relance			
- mise en demeure	35.00 €	7.00 €	42.00 €
- remise du dossier à l'huissier, l'avocat	175.00 €	35.00 €	210.00 €
- injonction de payer	110.00 €	22.00 €	132.00 €
- prise d'hypothèque	110.00 €	22.00 €	132.00 €
• Établissement de l'état daté	316.66 €	63.34 €	380.00 €
• Actualisation de l'état daté	60.00 €	12.00 €	72.00 €
• Opposition article 20 loi 1965	100.00 €	20.00 €	120.00 €
• Établissement / mise à jour du carnet d'entretien étendu	60.00 €	12.00 €	72.00 €
• Délivrance copie du carnet d'entretien de l'immeuble	60.00 €	12.00 €	72.00 €
• Délivrance copie du dossier technique de l'immeuble	20.00 €	4.00 €	24.00 €

(\*) TVA selon taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et susceptible d'être révisé en cours d'année

